

Le Mendulphin



#110 - Bulletin municipal de SAINT-MOLF - Automne 2021

Quel urbanisme pour demain ?

Adoptons de bonnes
pratiques pour
l'environnement

Amélioration du
réseau routier

Le parcours Baludik
de Saint-Molf

I Nos partenaires

AMISSE Alain • PAYSAGE

2, rue de Quifistre
Boulay
44350 SAINT-MOLF

Tél. 02 40 62 53 11
Port. 06 98 14 45 54

alain.amisse@free.fr

Création et entretien
de jardin
Elagage • Abattage
Clôtures • Dallage



**POSE CARRELAGE
FAÏENCE, PARQUETS
& TOUS REVÊTEMENTS
DE SOLS**

David HERMITE
06 10 93 74 75

02 40 62 98 34 - bhcarrelage@orange.fr
Le point du jour - 44350 SAINT-MOLF

TERRASSEMENTS



Bernard BICHON

La Vallée de Bel-Air
44350 SAINT-MOLF

02 40 62 51 54

**Couverture - Zinguerie
Panneaux photovoltaïques
Bardage : Neuf et restauration**

SARL DENAIRE



P. A. du MES - 10, imp. du Breniguen - 44350 SAINT-MOLF
Tél. : 02 40 62 53 07 - Port. : 06 85 50 81 38
sarldenairejeanclaud@wanadoo.fr

DOMINELEC

DOMotique
INformatique
ELECtricité générale



Hugo Morice 06 74 14 16 22
Co-gérant

contact@dominelec.com
44350 SAINT-MOLF

www.dominelec.com



**L'échappée Saline
Chambres d'hôtes**

Calme • Détente
Loisirs • Cheval • Animaux

3 Rue des Tadornes - 44350 Saint-Molf
06 89 13 80 25 - echappeesaline@yahoo.com
www.l-echappee-saline.fr



EXPERTS
AMIANTE - PLOMB - PATHOLOGIE DU BOIS
DÉCHETS AVANT DÉMOLITION

06 03 60 88 80 / 06 23 78 59 37
19 route de Kerhué - 44350 ST MOLF / exobatouest@gmail.com



COIFFURE À DOMICILE
MIXTE, SHAMPOOING, COUPE, BRUSHING...

06 60 98 03 44 - 44350 SAINT-MOLF



La révision du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint-Molf dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis 2013. Le PLU est un outil réglementaire essentiel puisqu'il régit l'usage des sols sur l'ensemble de la commune en fonction de leur caractère urbain, à urbaniser, agricole ou naturel, et fixe pour une période de 10 à 15 ans les orientations de développement de la commune.

Comme l'ensemble des 15 communes de Cap Atlantique, Saint-Molf a l'obligation de réviser son PLU pour intégrer les évolutions de la législation en matière d'urbanisme et se conformer aux dispositions du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Cap Atlantique qui lui-même a pris en compte les dernières obligations réglementaires.

Le lancement de la procédure de révision a été voté lors du conseil municipal du 22 avril 2021 et devrait durer environ trois ans. Durant cette période, plusieurs réunions de présentation et de concertation avec les Mendulphins seront organisées et la municipalité communiquera régulièrement sur l'avancement de ce projet qui concerne chacun d'entre nous.

Le PLU devra être en totale cohérence avec le SCoT et j'invite donc tous les Mendulphins qui le souhaitent à visiter le site de Cap Atlantique (www.cap-atlantique.fr/lagglo > L'institution > Définition des politiques publiques > le-schéma-de-coherence-territoriale-scot-2018-2035) pour mieux comprendre le cadre dans lequel cette révision devra s'intégrer.

La participation des habitants est essentielle pour une bonne compréhension de l'évolution de notre cadre de vie imposée par le cadre réglementaire mais également pour apporter de la valeur ajoutée en proposant des idées / orientations que vos élus ou le bureau d'étude auraient insuffisamment prises en compte.

■ Marc BRÉHAT, adjoint au maire en charge du cadre de vie et membre de la commission gestion des services urbains de Cap Atlantique
■ Dominique LASCAULT, conseiller municipal subdélégué à l'urbanisme

» Actualités	p. 2
» Actions municipales	p. 4
» Cap Atlantique	p. 7
» Environnement, cadre de vie, urbanisme	p. 8
» ABC	p. 10
» Dossier	p. 11
» Économie sociale et solidaire	p. 15
» Sécurité	p. 16
» Social, santé	p. 16
» Enfance, jeunesse	p. 18
» Infos pratiques	p. 21

Le saviez-vous ?

Votre Mendulphin est distribué par les conseillers municipaux. Il peut arriver qu'une maison ne soit pas livrée, ou soit livrée en double, ou que la livraison soit effectuée dans une rue quelques jours avant la rue voisine... Merci de votre indulgence, signalez-le simplement à l'accueil de la mairie ! Si vous avez reçu un exemplaire en trop, merci de le restituer en mairie.

**VOUS VOUS INTERESSEZ À L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE ?
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX À L'ÉCHANGE CITOYEN**
Rendez-vous vendredi 10 décembre - 18 h au centre culturel Roby Wolff



Directeur de publication : Hubert DELORME
Responsable de rédaction : Valérie PERRARD
Rédaction : Elisabeth LOURME
Secrétaire de rédaction : Christelle BIEUVILLE
Création, réalisation, rédaction : Gwendoline GRANGE-GUÉRIN
Crédit photo : Mairie de Saint-Molf, Dominique LASCAULT, Freepik.com, stock.adobe.com
Impression : GROUPE IMPRIGRAPH/Le Sillon - Savenay - 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec encres végétales.
Tirage : 1 500 exemplaires - Dépôt légal : octobre 2021

Actualités

Voter en 2022 : notez les dates !

L'élection présidentielle :

1er tour 10 avril / 2^e tour 24 avril
Plus d'infos : gouvernement.fr/mon-bulletin-mon-vote-ma-presidentielle

Les élections législatives (1 député pour la 7^e circonscription < 10 députés en tout pour la Loire-Atlantique < parmi les 577 qui siègent à l'Assemblée Nationale) :

1^{er} tour 12 juin
2^e tour 19 juin

Vérifiez que vous êtes bien inscrit(e) dans

vos communes avant de vous rendre aux urnes !

Rendez-vous sur :
service-public.fr,
mots clés
"bureau de vote"



Réserve civique

C'est une plateforme mise à disposition du secteur associatif, des établissements publics et des collectivités territoriales. Elle permet de faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles et d'encourager l'engagement citoyen. Ce sont actuellement près de 330 000 citoyens qui se sont engagés dans toute la France.

www.jeveuxaider.gouv.fr

Comme annoncée, la Réserve communale de sécurité civile vient de voir le jour à Saint-Molf

Plusieurs Mendulphins viennent ainsi mettre leurs compétences au service de tous en maintenant l'élan solidaire. Amenés à intervenir en cas d'événements majeurs (tempêtes, pollutions, risques naturels...), les bénévoles sont à l'écoute de la population au quotidien. Ils interviennent également en matière de prévention au sens large du terme. Les habitants intéressés peuvent encore faire acte de candidature en adressant un courrier en mairie.

• Alain PÉRENNÈS, conseiller municipal subdélégué à la sécurité



Personnel communal



Alexandra et Audrey

Félicitations à Alexandra CHAPRON (assistante des directions générale et technique, secrétariat des élus, cimetière, accueil, état civil) et Audrey DELANOUE (accueil, état civil, élections) qui ont obtenu leur examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Sophie RAHMOUN renforce depuis septembre le service ressources humaines.

Valérie VAN DEN HAESEVELDE a intégré l'équipe du restaurant scolaire et de l'entretien des locaux.



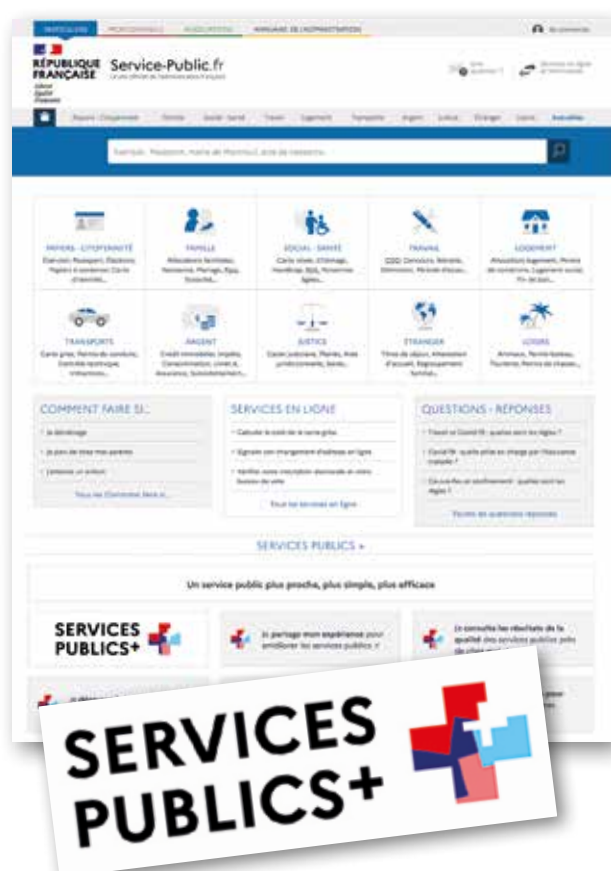
Sophie et Valérie



La plateforme "Services publics+"

La plateforme vise à faire remonter les difficultés des usagers vis-à-vis de l'administration. Outil destiné à améliorer en continu la qualité des services publics en se fondant sur la voix des usagers

Adossée au site Service-public.fr, la plateforme s'articule autour de plusieurs onglets permettant à la fois à l'internaute de connaître les nouveaux engagements que l'administration entend mettre en œuvre dans les prochains mois et de donner son avis sur la qualité des services publics, de soumettre un document trop complexe ou encore de découvrir les performances des différents services dans les territoires.



Un nouveau poste de direction des services aux familles et actions sociales

La municipalité avait souhaité renforcer les liens entre les politiques sociales et enfance en les rassemblant sous la responsabilité d'une même adjointe au maire, Sonia POIRSON.

La création d'un poste de direction fusionnant les fonctions précédemment séparées de responsable du CCAS et de coordination enfance jeunesse s'inscrit dans cette dynamique.

Depuis la fin de l'été, Isabelle MAILLARD, qui a une expérience tant dans le domaine social (personnes âgées, handicap, logement, précarité...) que dans le domaine de l'enfance (petite enfance, enfance, vie scolaire), a pour priorité les nouveaux locaux pour la micro-crèche, le développement d'actions en faveur des personnes âgées, l'accompagnement des familles aux plus près de leurs besoins, le soutien au responsables des services crèche, enfance et jeunesse (projets transversaux, recherche de financements, optimisation de l'allocation des ressources pour le maintien d'un service public de qualité).



Florine et M. le Maire

Florine TIGER, stagiaire de l'enseignement supérieur, a conclu son année de formation en alternance en contribuant activement à la bonne organisation des élections de juin. Chaleureux remerciements à elle pour son dynamisme et son implication dans de nombreuses autres missions en mairie : ressources humaines, état civil, protection des données, conseil municipal.



Vous possédez des jeux ou des jouets qui vous encombrent et vous souhaitez vous en débarrasser ?

Contactez la Malle à Rejouer et/ou venez les déposer à nos points de collecte.

06 41 38 31 56 - lamallearejouer44@laposte.net
facebook.com/lamallearejouer

I Actions municipales

Une sélection de délibérations votées par le conseil municipal, de mai à septembre 2021, non traitées par ailleurs dans de ce bulletin.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

ligne de 150 000 € avec le Crédit mutuel, au taux Euribor 3 mois + 0,35, commission de 150 €, durée 12 mois.



Rétrocession foncière du parc d'activités du Mès à la commune de Saint-Molf

Loire-Atlantique Développement (LAD) / Société d'équipement de Loire-Atlantique (Sela), en tant que concessionnaire, rétrocède l'essentiel du foncier du parc d'activité à la commune, le Département récupère une petite portion près du rond-point. Ce transfert n'entraîne pas de frais pour la commune. Au titre de ses compétences, Cap Atlantique assurera la gestion de ces équipements et en supportera les coûts associés.

Personnel : modification du tableau des effectifs

- Prolongation d'un an du contrat aidé de l'aide de cuisine, aide de l'État à hauteur de 40 % sur 20h ; contrat reconduit pour un temps de travail de 31 h correspondant aux besoins du service de restauration scolaire et d'entretien des locaux (11 h de travail hebdomadaire restent donc à charge à 100 % de la commune)
- Pérennisation de deux CDD d'animateur enfance à 33h en poste de fonctionnaires ; correspond à un besoin permanent pour permettre un encadrement suffisant des enfants (périscolaire, accueil de loisirs, restaurant scolaire).



Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions à usage d'habitation

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les collectivités étaient autorisées à supprimer cette exonération sur la part communale, ce que la commune avait fait par une délibération en date du 15 septembre 2010. En revanche, la part départementale de la taxe foncière bâtie restait exonérée pendant les deux premières années.

À compter de 2021, suite au transfert de la part départementale de la taxe foncière bâti aux communes, ce dispositif ne fonctionne plus et l'article 16 de la loi de finances de 2020 prévoit que cette suppression d'exonération n'est plus possible.

En revanche, les communes pouvaient par délibération, et pour la

seule part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Cette nouvelle délibération s'appliquera à compter du 1er janvier 2022. Le conseil municipal a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur la propriété bâtie en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code à 40 % de la base imposable. Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60 % de la valeur foncière de son bien.

Le mode de calcul change, mais les recettes de la commune restent inchangées

Demande de fonds de concours à Cap Atlantique pour divers projets communaux

Dès lors que le financement maximum d'un projet communal par Cap Atlantique à travers les fonds de concours est de 40 %, et qu'un projet ne peut pas être globalement subventionné à hauteur de

plus de 80 %, cinq dossiers ont été présentés pour s'approcher au mieux du montant de l'enveloppe allouée (53766 €)

Projets	Dépense totale HT	Part subventionnée	Montant subvention
Acquisition de matériel	5744,21€	40 % (maxi)	2297€
Éclairage public effacement de réseaux	33 295,39€	40 % (maxi)	13 318€
Remplacement des luminaires école Roche Blanche	6128,54€	40 % (maxi)	2451€
Aménagement écluses RD 52 Pennemont - Mohonna - Le Bringuet	22 325€	40 % (maxi)	8930€
P. A. V. C. 2021	136 421,65€	19,62 % (maxi pour ce projet déjà subventionnée par ailleurs)	26 770€

Quand une commune propose une cantine "fait maison"

Depuis de nombreuses années, c'était une équipe de choc et exclusivement féminine qui était à la tête de la restauration scolaire. L'année passée, un jeune homme est venu enrichir cette brigade.

Comptant cinq salariés permanents auxquels s'ajoute un contractuel, l'équipe nourrit pas moins de 200 enfants par jour en "fait maison" lors de la restauration scolaire mais aussi lors des journées passées au centre de loisirs. Une vraie petite "entreprise" au sein de laquelle la gouvernance se vit de manière collégiale et participative. Cet état d'esprit constitue la base de cette organisation et représente un réel facteur de dynamisme.

Pour ce service de restauration, le choix politique est de privilégier les achats de proximité avec un approvisionnement en viande et en légumes de préférence bio. La commune a toujours fait le choix de fabriquer les repas sur place en privilégiant au maximum les producteurs locaux. Les menus sont élaborés par la cuisinière avec l'appui d'une diététicienne d'une association d'éducation en nutrition pour la santé. Elles s'attachent à apporter un service de qualité auprès des enfants lors de la pause méridienne.

Les élus sont très attachés à la pérennisation du service de restauration scolaire où l'on cuisine sur place même si cela demande beaucoup plus de travail de préparation, d'épluchage, etc. Nous souhaitons sensibiliser les familles et les enfants au gaspillage alimentaire et à l'alimentation saine dans sa globalité, notamment avec le repas végétarien hebdomadaire.

Un repas coûte environ 8 € à la commune. Selon leurs revenus, les familles payent au minimum 3,20 € et au maximum 4,30 €.

Le niveau important de prise en charge des frais par la commune s'inscrit dans une volonté de promouvoir un repas par jour équilibré, sain et de qualité pour chaque enfant car il n'est désormais plus à prouver que la santé passe par l'assiette.



TARIFS ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal a adopté les grandes orientations suivantes :

- pour l'enfance, ne modifier que le tarif du restaurant scolaire, vu la qualité du service rendu, repas végétarien hebdomadaire, augmentation de la part des produits bio et locaux, plus d'agents à la préparation des repas et encadrement renforcé des enfants ces dernières années
- ne pas toucher au taux d'effort qui garantit l'équité entre les familles, ne modifier que le tarif plancher et le tarif plafond
- ne pas durcir le système de pénalité en cas de non-inscription d'un enfant mais n'appliquer une tolérance (pas de majoration du tarif) uniquement pour le jour de la rentrée (le portail famille facilite grandement le respect des délais)
- ne pas modifier les tarifs jeunesse (sauf coût du repas aligné sur tarifs restaurant scolaire)

Les tarifs détaillés sont consultables sur le site internet, rubrique PRATIQUE > enfance jeunesse > espace famille

**VOUS VOUS INTERÉSSEZ À L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE ?
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX À L'ÉCHANGE CITOYEN**

Rendez-vous vendredi 10 décembre 18h au centre culturel Roby Wolff

Tous les mendulphins curieux et intéressés aux affaires de la commune sont conviés à un échange citoyen avec les élus municipaux.

Cette réunion publique ouverte à tous permettra d'évoquer ensemble, dans un esprit de transparence, d'ouverture et d'implication des habitants, les grands sujets d'actualité et pour l'avenir de la commune : solidarités et participations citoyennes, environnement, sécurité, aménagement du territoire, usage des bâtiments communaux, ...

Cet échange se poursuivra par un temps de convivialité.

Nous vous attendons nombreux !



I Actions municipales

Premières caméras piétons pour les policiers municipaux

Certains agents de la police municipale pluricommunale sont désormais équipés de caméras piétons.

3 objectifs :

- prévention des incidents en intervention
- aide à l'identification des auteurs d'infraction
- formation des agents.



Expression de la minorité

Après 18 mois de fonctionnement au ralenti de la municipalité, du fait de la pandémie Covid il faut maintenant prévoir l'avenir.

Le PLU de la commune est en cours de révision. Dominique DEHAIS et Denis LAPADU-HARGUES font partie de la commission dédiée à ce projet. Ils veilleront à ce que les choix initiaux soient les meilleurs pour tous les mendulphins et bien évidemment validés par eux. Cette révision sera l'occasion de s'inspirer des programmes des deux listes, de reprendre les idées concrètes et de les intégrer dans le PLU. Par exemple un habitat collectif intergénérationnel qui regrouperait les jeunes et les anciens qui ont des difficultés à se loger. Plusieurs logements de colocation pour personnes âgées ouvrent dans des petites communes du Morbihan (par exemple à PEAULE). La société "Ages et Vie" qui est à l'origine de ces initiatives est à l'écoute des besoins de chaque municipalité.

Le projet d'une épicerie et d'un tiers-lieu, qui a été proposé par les deux équipes est en bonne voie. Les habitants intéressés ont beaucoup travaillé et actuellement, il est indispensable de trouver l'endroit où pourrait s'installer ce futur commerce. La commune a été sollicitée et au moment de la rédaction de cet article, le lieu n'est pas encore arrêté.

Dans le numéro précédent du Mendulphin, nous avons posé des questions et proposé des actions concrètes pour répondre aux demandes des mendulphins que nous avons entendues. Et malheureusement, nous n'avons pas encore obtenu de réponses claires dans les commissions concernées. Nous sommes parfai-

tement conscients des possibilités financières de la commune, nous savons qu'il faut optimiser les dépenses en proposant des actions efficaces qui répondent rapidement aux besoins. Nous continuerons à proposer nos projets en espérant que certains seront menés à bien car l'équipe municipale en place s'est engagée à "travailler" pour tous les mendulphins. Nous pensons que deux dossiers doivent avancer rapidement :

- la vitesse des automobilistes et des deux roues sur les grands axes de la commune, en particulier sur les routes départementales en agglomération. Des propositions ont été faites par nous, des solutions simples et rapides à mettre en œuvre ont été discutées. Maintenant, il faut accélérer la prise de décisions et les exécuter.
- l'utilisation des bâtiments communaux. Le CAUE 44 a rendu ses "Réflexions préalables à la valorisation du centre-bourg et à l'évolution des équipements publics" en mars 2019. Les bâtiments communaux ont été visités par les élus. Le groupe de travail a repris ses réflexions sur le thème.

Nous espérons que vous avez pu passer un bel été malgré le manque de manifestations dû à la pandémie et le temps capricieux que nous avons dû subir.

Pour en savoir plus sur la vie de commune en direct, n'hésitez pas à contacter vos quatre élu(e)s de la minorité municipale.

*Dominique DEHAIS (Kernodet),
Véronique CARDINE (La ville au vent),
Denis LAPADU-HARGUES (Pennemont),
Didier ROUFFIGNAC (Le Petit Clin).*

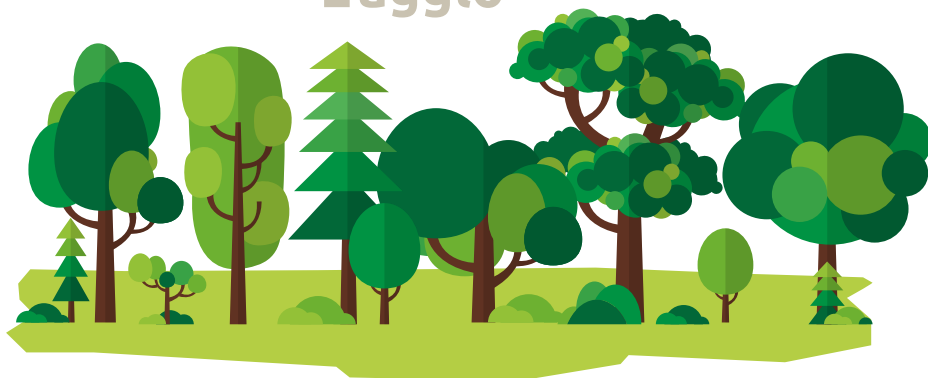
Charte forestière de territoire : Saint-Molf enclenche la démarche

Cap Atlantique a réalisé un diagnostic des boisements communaux. Parmi les quelques communes qui ont lancé ou prévu des actions sylvicoles sur leurs bois privés, Saint Molf pourrait mettre en place une gestion multifonctionnelle sur ses propriétés en fonction des usages et de la valeur des boisements et après avis du gestionnaire forestier retenu par Cap Atlantique. Une piste de valorisation du bois de faible valeur en charbon de bois est même envisagée sous l'impulsion des élus mendulphins. Une économie sociale et solidaire pourrait aussi être développée dans cette production.

"Nous n'en sommes qu'au début de la réflexion et toute personne intéressée par ces projets peut se manifester auprès de la mairie (secretariat@saintmolf.fr)"

Stéphanie BARREAU,
conseillère municipale
subdéléguee à
l'environnement et au
développement durable

Cap Atlantique
L'agglo



Plus d'infos :

direction de l'environnement
de Cap Atlantique

philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Consultation du public sur la stratégie de transition énergétique du territoire de Cap Atlantique

Quelles finalités ?

- atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique,
- préservation de la qualité de l'air.

Comment consulter le projet ?

Jusqu'au 26 novembre

En ligne depuis le site internet de Cap Atlantique :
www.cap-atlantique.fr

Sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à Cap Atlantique, siège de la consultation, 3 avenue des Noëles
BP 64, 44503 LA BAULE-ESCOUBLAC CEDEX
du lundi au vendredi de 9h - 12h / 14h à 17h ;
- et dans chacune des mairies des 15 communes du territoire.

Comment formuler des observations et propositions ?

- par courrier électronique envoyé à pcaet@cap-atlantique.fr
- par écrit sur les registres de consultation ouverts à Cap Atlantique et dans chacune des mairies
- par voie postale à Cap Atlantique,
3 avenue des Noëles,
BP 64 44 503 LA BAULE-ESCOUBLAC et en indiquant en objet "consultation PCAET"

Plus d'infos :

Mission énergies climat mobilités de
Cap Atlantique, : 02 28 54 17 44
pcaet@cap-atlantique.fr



I Environnement/cadre de vie

Adoptons de bonnes pratiques pour l'environnement :

Saint-Molf est une commune rurale et nous sommes fiers de vivre dans cet environnement préservé. La municipalité ne souhaite pas voir ses hameaux se transformer en succédané d'univers urbain de banlieue...

Abattages sauvages d'arbres patrimoniaux, busages de fossés, tartinages d'enrobés imperméables sur les accotements de voirie, utilisation de bâches plastiques tissées industrielles pour pailler des plantations, palissades au-dessus des hauteurs réglementaires... Tous ces comportements occasionnent de graves atteintes à notre environnement et à notre qualité de vie à Saint-Molf.

De manière générale, **tous les busages de fossés sont interdits ainsi que toutes les imperméabilisations d'accotements de voirie.** Tous travaux de clôture et d'entrées charrières doivent faire l'objet d'autorisations, sous peine de remise en état aux frais de la personne ayant effectué des travaux non autorisés.

Les fossés sont de loin le meilleur système d'évacuation de l'eau pluviale et sont de plus des réservoirs de biodiversité qui retiennent efficacement une partie des hydrocarbures que laissent les véhicules sur les chaussées. Il faut savoir que l'eau pluviale de nos communes part directement à la mer et la rejoint encore plus vite quand elle est transportée dans des tuyaux avec tous les déchets qui tombent dans les avaloirs...

Concernant les arbres, nous n'avons malheureusement pas de réglementation de protection sur la commune empêchant les abattages d'arbres mêmes centenaires, et il est évident que les tailles drastiques entraînent un dépérissement rapide d'arbres patrimoniaux. Les arbres produisent de l'oxygène, stockent le carbone, abritent une biodiversité très importante, sont de fabuleux climatiseurs et en plus ils donnent du caractère à nos jardins et à notre commune...

L'abattage d'un arbre est un acte irréversible : tailler fortement un arbre est onéreux, parfois inutile et nuit

fortement à sa pérennité. De même, retrouver les bénéfices d'un arbre de plusieurs dizaines d'années ne peut pas se faire en plantant simplement un jeune sujet. Avant de telles démarches, il faut bien réfléchir et se faire conseiller par un bon professionnel.

Concernant le paillage des plantations d'arbustes et de haies, évitons l'utilisation de bâches tissées en plastique. Ce matériau est réalisé à partir d'hydrocarbures, a une esthétique très industrielle, a tendance à étouffer le sol, il l'appauvrit par manque d'apport d'humus, et il



l'assèche quand il est implanté sur une pente. Enfin, ce matériau vieillit très mal, la toile s'effiloche, et au bout de quelques années le résultat est franchement moche et il sera alors très pénible de le retirer... Sur la photo jointe, au pied d'une haie, des herbes sauvages coupées une fois par an seraient infiniment plus intéressantes à tous les niveaux.

Notre environnement et notre cadre de vie dépendent fortement de nos comportements. Adaptons-les pour le bien de tous.

Marc BRÉHAT, adjoint au maire
en charge du cadre de vie



La lutte contre le ragondin et le rat musqué, espèces invasives

Afin de protéger les populations, l'environnement, les ouvrages ou les productions végétales, des campagnes de lutte sont organisées. Elles visent à réduire les populations de ragondins et de rats musqués.

Des piégeurs bénévoles, formés par notre réseau, participent activement à la régulation de ces espèces invasives dans l'intérêt collectif (un piégeur bénévole consacre en moyenne 202 jours par an à cette activité). Le matériel utilisé (piège-cage) est très sélectif, non blessant pour l'animal capturé et permet de libérer tout espèce non visée par la lutte. Les piégeurs agissent dans le cadre réglementaire d'une hutte obligatoire et toute dégradation,

En chiffres :

560 € = cotisation annuelle de la commune à l'organisme Polleniz, soit environ **21 centimes** par habitant

tation, déplacement ou vol du matériel de piégeage est passible de sanctions.

Herbivores, les ragondins et rats musqués s'attaquent pour se nourrir aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations...) qu'aux



Pour plus d'informations sur ces ravageurs : l'organisme Polleniz est chargé de la lutte collective contre les nuisibles dans le département www.polleniz.fr

Rat musqué piégé

plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une diminution importante du couvert végétal en milieu humide et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.

Vecteurs de transmission de différentes maladies, dans certains cas mortelles (leptospirose), ils peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou des zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs...



Si vous souhaitez vous aussi réaliser quelques plantations de vivaces en pied de mur sur le domaine public, c'est le moment de vous inscrire en mairie pour la campagne de plantation de l'automne.



Plantations de pieds de murs :

Ce printemps, plusieurs mendulphins ont réalisé des plantations devant leur domicile sur le domaine public, par exemple dans le nouveau lotissement du Languernais mais aussi à Kercadoué où deux bacs ont été plantés par Gisèle et par Jacky.

Principe de cette action : la commune offre des plantes vivaces à ceux qui souhaitent fleurir le domaine public et entretenir ces petites plantations qui font une petite extension à leur jardin. Cela permet d'améliorer notre environnement à tous. Ainsi tout le monde est gagnant et chacun participe au bien-être de tous les Mendulphins en se faisant plaisir.

Recyclons les mégots de cigarettes

Les mégots de cigarettes sont une grande source de pollution dans la nature. 1 mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau. Chaque année, près de 30 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues de France, dont 350 tonnes juste pour Paris. Une pollution qui a un coût à la charge des collectivités, estimé à 38 euros par habitant et par an, financé par les impôts locaux.

Ces mégots sont maintenant recyclables. Dans le cadre de l'opération Mé-go, Cap Atlantique a fait appel à

une société spécialisée qui les recycle pour les transformer en mobilier urbain.

Amis fumeurs, venez vider vos cendriers dans la borne d'apport volontaire à côté des bornes de la place de la mairie. Seulement deux bornes de ce type sont en place sur le territoire de Cap dont une à Saint-Molf, profitons-en.

Des cendriers sont aussi à disposition du public à l'entrée de la mairie, à l'entrée du centre culturel et à l'entrée de la salle des sports.



I Environnement/cadre de vie

Plan d'aménagement de la voirie communale

Cap
Atlantique
L'agglo

Loire
Atlantique



Dans le cadre de l'entretien régulier des voiries communales, des travaux de réfection de tapis d'enrobé ont été réalisés courant juillet (ainsi qu'indiqué dans le précédent Mendulphin). Les voies retenues sont les suivantes :

- section rue de la Fontaine d'Airain (sortie d'agglomération) / virage • section Kervolan / La Motte - section Kérhudal / Kermoisan • section Kergaillo / aubette du Greno • section Les Mares / Route Bleue (accès Monkey Forest) • secteur Kerbiquet section entre la route de Bel Air et l'Impasse du Bois de la Cour.

L'entreprise Charier T.P. a été mandatée pour ce programme pour un montant de 163 705 €. Cette opération a fait l'objet de deux demandes de subvention. L'une auprès du département dans le cadre du plan de relance du BTP (bâtiment et travaux publics), fond exceptionnel Covid (68 725 € obtenus). Et l'autre dans le cadre des fonds de concours de Cap Atlantique (26 770 € obtenus ; cf p.5). Ces subventions représentent 80 % du montant hors taxes des travaux.

Travaux école de la Roche Blanche

Les travaux de rénovation des façades de l'école se sont poursuivis par ceux de la maternelle cet été pour un montant de 2 985 €.

La troisième et dernière phase de remplacement des éclairages des classes a été réalisée en juillet dernier pour un montant de 7 355 €.



Salle des sports

Réfection toiture des halls. Les matériaux existants dataient de la construction du bâtiment, soit plus de trente ans. Les plaques translucides étaient opaques et perforées. Étant maintenant interdites à la construction pour des raisons de sécurité, elles ont été remplacées par des tôles bac acier pour un montant de 4 500 €.

Remplacement des menuiseries extérieures "sorties de secours". Ces portes en bois dataient également de la construction. De plus, suite à plusieurs effractions, les systèmes d'ouverture et la barre anti panique étaient défectueux et ne pouvaient plus être réparés. Les portes ont été remplacées pour un montant de 13 800 €.

Éclairage public rue de l'Étang

Pour des raisons d'économie et pour un meilleur éclairage, les luminaires ont été remplacés par de la lampe LED. Montant : 2 940 € à la charge de la commune, le reste pour le compte du SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique).



I Atlas de la biodiversité communale

Le parcours Baludik de Saint-Molf

Baludik est une application ludique, pédagogique, gratuite et familiale qui propose des jeux de pistes numériques. La ville de Saint-Molf possède désormais son propre parcours.

Vous le trouverez dans la saga "Sortilège en Brière", qui comporte une énigme par parcours à résoudre. Saint-Molf est la commune où l'on doit découvrir les ingrédients de la potion magique de Lucien le magicien.

Le parcours de notre commune permettra aux familles et aux promeneurs-joueurs de découvrir un secteur très peu connu, en bordure de la forêt de pins de Toupoussard, qui est un endroit très calme à l'est du bourg. L'une de ses particularités par rapport aux autres ballades de la

presqu'île est d'être accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et autres trottinettes car il emprunte des routes très peu passantes et des chemins de remembrement. Les services techniques de la ville ont également installé dans un bois municipal qui borde la route, une aire de pique-nique rustique faite avec de gros troncs récupérés sur la commune.

Le thème qui a été choisi tourne autour des bois, de la forêt, du paysage de bocage et de la biodiversité. Il se veut ludique et instructif pour des enfants de 4 à 12 ans, accompagnés de leurs parents. Nous espérons que les Mendulphins découvriront avec plaisir cet endroit.

Rejoignez vite le magicien Lucien dans sa quête des ingrédients de la potion magique !

À vos marques : Téléchargez l'application



Prêts ? Bonnes chaussures et goûter dans le sac.
Partez ! Rendez-vous à Montpignac.
C'est parti pour 1h 15 de promenade en famille !

On attend vos retours avec impatience pour faire évoluer le parcours...



Qu'est-ce que le PLU ?



Les enjeux du nouveau PLU
 À l'heure actuelle sur tout le territoire, l'enjeu majeur est la limitation de l'étalement urbain, notion plus complexe qu'une simple densification urbaine. C'est un moyen efficace de lutter contre l'extension urbaine et la consommation foncière des espaces agricoles et naturels : cela permet précisément d'optimiser l'espace et la ressource foncière. Elle permet également d'optimiser l'utilisation des réseaux, de réduire le coût des constructions et des équipements publics, de réduire la consommation énergétique, de favoriser les modes de déplacement doux, de redynamiser les centres-villes, etc

En se lançant dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la commune va définir le devenir de son territoire pour les prochaines années. Pour comprendre les conséquences de cette procédure d'urbanisme réglementaire et apporter sa contribution à travers la concertation souhaitée par la commune, chacun des citoyens doit au préalable connaître plus précisément ce que l'on entend par Plan Local d'Urbanisme.



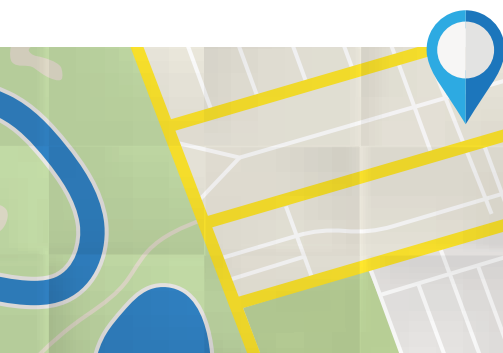
Le PLU est un outil de projet qui traduit les orientations du conseil municipal et fixe les orientations de développement pour la commune pour les 10 à 15 prochaines années. Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec plusieurs documents élaborés de l'échelle intercommunale à nationale et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de Cap Atlantique. Ce document vise à harmoniser et équilibrer la politique de développement de l'agglomération, en définissant notamment des orientations en matière de démographie, d'urbanisme, de développement économique qui doivent être intégrées par les intercommunalités et les communes.

Un outil réglementaire qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble de la commune (zone urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone est associée à un règlement dans lequel sont notamment définis les droits à construire

de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les déclarations préalables de travaux.

Le Plan Local d'Urbanisme vise à rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et cherche à prendre en compte les problématiques telles que :

- Renouvellement urbain.
- Habitat et mixité sociale.
- Diversité des fonctions urbaines.
- Transports et déplacements.
- Maîtrise de l'expansion urbaine.



Pourquoi réviser le PLU de Saint-Molf ?

La commune de Saint-Molf a l'obligation de réviser le Plan Local d'Urbanisme de 2013 pour intégrer les évolutions de la législation en matière d'urbanisme et se conformer aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Atlantique approuvé en 2018.

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Molf en 2013, des attentes nouvelles ont émergé, à la fois au plan local et national, et nécessite sa mise en révision pour prendre en compte les objectifs suivants :

- intégrer les évolutions intervenues dans le code de l'urbanisme depuis 2009 (lois Grenelle I et II, loi ALUR, loi ELAN...),
- prendre en compte les objectifs du projet de SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire) des Pays de la Loire,
- assurer le développement économique de la commune en favorisant le maintien et le dynamisme des commerces de proximité,
- veiller à une utilisation économe des espaces urbains, par l'utilisation des espaces encore disponibles dans les zones bâties, pouvant être le support d'opérations d'aménagement en renouvellement urbain, favoriser le renouvellement urbain et permettre des extensions limitées en fonction des besoins et perspectives d'évolution de la commune ;
- préserver et valoriser le patrimoine bâti et les paysages urbains,
- préserver les espaces naturels,
- protéger et valoriser les espaces agricoles et forestiers,
- maîtriser les risques naturels liés au ruissellement et aux coulées de boue,
- rectifier des erreurs matérielles et moderniser le règlement compte tenu des nouvelles législations et jurisprudences et de l'évolution de la commune.

**VOUS VOUS INTÉRESSEZ
À L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE ?
NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX À L'ÉCHANGE CITOYEN**

**Rendez-vous vendredi 10 décembre
18h au centre culturel Roby Wolff**



Les différents documents

- Le rapport de présentation expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus pour établir le PADD.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime les objectifs et projets de la commune ou collectivité en matière de développement économique et social, environnemental et urbanistique. Il définit les orientations politiques et actions prévues de la commune en matière d'aménagement sur son territoire.

Il donne un aperçu du développement de la ville à horizon 10 à 20 ans.

- Les documents graphiques délimitent les zones :
 - U : zones urbaines
 - AU : zones à urbaniser
 - A : zones agricoles
 - N : zones naturelles et forestières,en cohérence avec les orientations définies dans le

cadre du PADD. Ils font également apparaître les espaces boisés classés, les emplacements réservés...

- Le règlement fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone en matière de servitudes, d'accès à la voie publique, de raccordements aux différents réseaux (eau potable, électricité, réseaux internet...), de constructibilité, de délimitations avec les voisins, de hauteurs de construction, de matériaux à utiliser, d'aspect architectural général...
- Les annexes indiquent, à titre d'information, les servitudes d'utilité publique (ex : périmètres de 500 m autour des monuments historiques), divers éléments relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement...

Le **Plan Local d'Urbanisme** est indissociable du **permis de construire** et de la **déclaration préalable de travaux**. Chaque projet décrit dans ces **autorisations d'urbanisme** est intégralement comparé aux règlements de la commune. Les zonages du PLU définissent également si un projet nécessite un permis de construire ou une déclaration de travaux en fonction de la **surface de plancher** ou d' que le demandeur souhaite créer.



Contexte supra-communal

Le Plan Local d'Urbanisme s'inscrit dans un ensemble de règlements et de normes avec lesquels il doit être compatible. A l'échelle de Cap Atlantique, le document de référence est le **Schéma de Cohérence Territoriale** qui définit la stratégie territoriale pour les 15 communes de l'intercommunalité. Celui-ci a intégré les obligations du Code de l'Urbanisme et des différentes normes applicables et la compatibilité du PLU avec le SCoT garantit la commune du respect des différentes réglementations applicables.

Le SCoT, quelles orientations nouvelles ?

Un premier SCoT a été approuvé le 21 juillet 2011. Puis, par délibération du 19 février 2015, la communauté d'agglomération a prescrit la révision de ce premier SCoT afin :

- de répondre aux nouveaux objectifs environnementaux, économiques et sociaux des lois Grenelle et ALUR,
- d'analyser et de s'adapter aux évolutions du territoire.

Le SCoT révisé vise à conforter le modèle de développement du premier SCoT de 2011 : « un territoire authentique dans des modes de vie et une économie en mouvement » tout en prenant en compte le contexte démographique et la capacité d'accueil édictée par la loi littorale. L'objectif est de satisfaire sans discrimination les besoins présents et futurs en matière :

- d'habitat (alléger la pression littorale tout en contribuant à la solidarité territoriale en faveur de la mixité sociale et de l'accompagnement du vieillissement de la population),
- d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général,
- d'équipements publics et commerciaux,
- d'amélioration des performances énergétiques.

Il vise à adapter et optimiser le mode de développement aux nouveaux enjeux du Grenelle de l'environnement, notamment :

- le développement urbain maîtrise de qualité,
- l'utilisation économe des espaces naturels et agricoles,
- la sauvegarde du patrimoine bâti.

Il vise également à :

- assurer la préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire,
- limiter les risques environnementaux par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de l'énergie, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,
- préserver et assurer la remise en bon état des continuités écologiques, par la poursuite de l'identification et de la qualification de la trame verte et bleue au compte notamment de la valorisation du Parc Naturel Régional de Brière.

Le Conseil Communautaire a approuvé le document définitif du SCoT révisé le 29 mars 2018. Celui-ci est opposable depuis le 20 juillet 2018 avec l'obligation pour les communes de Cap Atlantique de lancer la procédure de la mise en conformité de leur PLU dans les 3 ans suivant cette date.

Déroulement de la procédure

Les grandes étapes de la révision sont les suivantes :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic transversal comprenant l'état initial de l'environnement et identification des enjeux.
- Phase 2 : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Phase 3 : traduction réglementaire du projet dans la ville : règlement écrit, plan de zonage, annexes.
- Phase 4 : élaboration du dossier d'arrêt complet du PLU et phase administrative (consultation des PPA, enquête publique) jusqu'à l'approbation du dossier en Conseil Municipal.

Tout au long de la révision, à chaque étape, aura lieu une évaluation des incidences des orientations du PLU sur l'environnement.

Mise en œuvre de la révision

La révision va s'étaler sur trois ans avant que le PLU ne soit validé et opposable. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase de démarrage de la procédure. Au printemps dernier, un cycle de formation des élus a été réalisé afin que tous puissent s'investir dans ce dossier très important. Un groupe de travail de 11 élus a été mis en place, piloté par M. Dominique LASCAULT accompagné de M. Marc BRÉHAT. Ce groupe de travail se réunira régulièrement pour définir les principales orientations politiques qui figureront au PADD et sera accompagné par le bureau d'étude pour la rédaction du nouveau PLU. Cet été, un avis de mise en concurrence a été publié en vue de sélectionner le bureau d'études spécialisé qui accompagnera la commune. Le choix sera validé cet automne et son travail débutera ensuite. Début 2022, commenceront les phases de concertation de la population qui se poursuivront tout au long de la procédure.



Les orientations politiques

Quelles marges de manœuvre ?

Comme nous avons pu le voir plus haut, le PLU doit décliner au niveau de la commune les dispositions en matière d'urbanisme du SCoT de Cap Atlantique, qui lui-même a dû se mettre en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le cadre dans lequel la commune doit agir est donc extrêmement contraint et sa marge de manœuvre est de ce fait très limitée.

Les grandes orientations en matière de droit des sols sont d'ores et déjà strictement définies et la commune ne peut qu'à la marge et en justifiant leur pertinence en modifier les contours.

Sur les aspects environnement, cadre de vie et développement économique, en cohérence avec le SCoT, la commune définit au niveau local les orientations qu'elle souhaite prendre pour assurer un développement harmonieux de Saint-Molf tout en préservant un cadre de vie et des espaces naturels de qualité et en assurant la pérennité des exploitations agricoles.

Quels enjeux ?

Les enjeux de la commune en matière de développement ont été rappelés dans **la délibération du lancement de la procédure de révision du PLU votée lors du conseil municipal du 22 avril 2021** :

1/ Anticiper et organiser l'aménagement de la commune

En maîtrisant le rythme de la construction permettant un développement de la commune de Saint-Molf en phase avec la capacité d'accueil définie dans le SCoT, et en lien avec le niveau d'équipement de la commune tout en restant en deçà d'une population de 3 500 habitants pour éviter les conséquences de l'effet de seuil qu'impose ce nombre d'habitants. En recherchant les potentiels fonciers au sein des tissus déjà urbanisés permettant la requalification des sites les plus stratégiques, en anticipant les extensions de l'urbanisation et en maîtrisant la consommation d'espace conformément aux lois Grenelle, ALUR... mais aussi afin d'œuvrer pour l'adaptation du changement climatique.

2/ Équilibrer le développement

En construisant une vision globale de Saint-Molf au regard de l'évolution du contexte socio-économique local, favorisant d'une part l'arrivée de nouveaux habitants en résidence principale et d'autre part le maintien sur la commune

de nos aînés tout en conciliant l'accueil de nouvelles activités en lien avec les activités économiques existantes (en particulier l'économie primaire) ainsi que l'activité touristique.

En maintenant les jeunes foyers sur la commune en soutenant leur accession à la propriété.

En garantissant une animation commerciale sur la commune permettant un niveau de services et d'équipements répondant aux besoins de la population.

En mettant en cohérence les différents modes de déplacement et les espaces publics.

3/ Préserver l'environnement bâti, paysager, naturel et agricole

En garantissant un cadre de vie de qualité, des espaces naturels préservés et en assurant la pérennité des exploitations agricoles.

4/ Adapter le PLU au nouveau contexte législatif et réglementaire

En intégrant les objectifs de développement durable assignés par les lois Grenelle.

En prenant en compte la loi ELAN.

En prenant en compte les objectifs du projet de SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire) des Pays de la Loire.

En mettant en compatibilité les documents qui s'imposent à lui et notamment le SCoT de Cap Atlantique.

Liens utiles

Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur est consultable sur le site de la mairie :

www.mairie-saint-molf.fr/pratique/urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale est consultable sur le site de Cap Atlantique :

www.cap-atlantique.fr/lagelo
> L'institution > Définition des politiques publiques > le schéma de cohérence territoriale scot 2018-2035



| Économie sociale et solidaire

Zoom sur Le Relais

Saint-Molf compte deux conteneurs de récupération de vêtements et chaussures, mais on ne sait pas toujours ce que deviennent nos dons, ni qui les récupère : on vous explique tout !

Le Relais est une société coopérative et participative (Scop) vouée à la collecte, au réemploi et au recyclage du textile et de la petite maroquinerie. Créé en 1984, il fait partie de la branche "économie sociale et solidaire" du mouvement Emmaüs. Dès le départ, le but était de réaliser de l'insertion par l'activité économique en se spécialisant dans le recyclage textile.

Ce qui différencie Le Relais des entreprises classiques, c'est qu'il ne recherche pas la performance économique pour le profit, mais pour atteindre ses objectifs sociaux. Son mode de gouvernance est à but social et cela se traduit par :

- l'emploi de personnes en grande exclusion. Le Relais fonde son action sur la conviction que le retour à l'emploi des personnes en difficulté est un moyen de les aider à préserver leur dignité, à retrouver leur autonomie financière et leur place dans la société. À ce jour, plus de 2 200 emplois ont été créés dont 40 % en contrat d'insertion de 2 ans. Pour certains, Le Relais est un tremplin avant de rejoindre une autre entreprise. Pour d'autres, les contrats d'insertion sont transformés en emplois durables sans aide.
- un plafonnement des salaires, les salaires les plus élevés ne dépassant pas 3 fois le SMIC.
- des bénéfices répartis à parts égales entre tous les salariés.

Comment bien donner ses vêtements ?

- 1) Donner des articles propres et secs, un article humide pourrait générer de la moisissure et contaminer les autres vêtements.
- 2) Attacher les chaussures par paires, afin d'éviter qu'elles ne se perdent.
- 3) Enfermer les vêtements dans un sac bien fermé, pour ne pas qu'ils s'abiment pendant le transport.

C'est finalement un véritable modèle économique innovant que Le Relais a mis en place, où l'efficacité et la rentabilité économique sont névralgiques pour la réussite de ses objectifs sociaux. Dans ce modèle



LE RELAIS

Pour info, on trouve une friperie Ding Fring à Saint-Nazaire, 8 rue de Stalingrad.
www.lerelais.org

alternatif et solidaire, fondé sur des valeurs de démocratie, d'égalité et de solidarité, l'accomplissement individuel et collectif des salariés est une priorité. La performance économique ne constitue pas une finalité mais un moyen de servir le plus grand nombre.

Le saviez-vous ?

Le Relais crée un emploi chaque semaine depuis 1984.
Le Relais c'est 600 véhicules et 22 000 conteneurs.
Le Relais assure 68 % de la collecte textile nationale.
Les conteneurs se situent : - route de Mesquer à côté des conteneurs à verre - sur le parking de la Roche Blanche

Seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi et recyclage, Le Relais est rapidement devenu un acteur incontournable. Aujourd'hui en France, avec plus de 20 000 conteneurs pour dons, Le Relais est le leader de la collecte textile et en 2009, il s'est même vu décerner le prix de l'entreprise sociale de l'année par le Boston Consulting Group.

Le tri des vêtements collectés s'effectue selon différents critères avant leur revente :

- 6 % dans une des 73 boutiques Ding Fring du groupe, friperies solidaires, créées spécialement pour la revente de vêtements
 - 55 % à l'export à des grossistes ou aux Relais d'Afrique
 - 10 % sont réemployés en chiffons d'essuyage
 - 28 % sont recyclés en isolant thermique et acoustique à base de fibres de jeans : le Métisse. Une partie est aussi utilisée dans la production de granulés destinés au chauffage
 - 1 % est considéré comme déchet
- 99 % des textiles collectés sont donc valorisés, une infime part des vêtements vont à la déchetterie.

Des nouvelles du projet associatif et citoyen

Lors du forum des associations, le groupe de Mendulphins porteur du projet de création d'un lieu alimentaire partagé a pu rencontrer et échanger avec ceux qui le désiraient.

C'est dans ce cadre que le 11 septembre, 28 participants essentiellement Mendulphins ont pris part à un atelier participatif autour de "l'alimentation mais pas que..." lors d'une matinée d'échanges.

Donner la parole aux habitants, écouter leurs besoins, leurs idées, leurs envies, échanger, s'enrichir de l'autre, partager... tels étaient les objectifs de cette rencontre. De ces réflexions organisées par petits groupes, est ressorti le souhait de préserver les commerces existants, de renforcer l'offre par un lieu central ouvert à tous, proposant une alimentation saine, de proximité, variée, un lieu également de rencontres d'animation et de partage.

Fruit d'un partenariat entre la commune, le parc de Brière et SUP AGRO de Montpellier, ce premier atelier participatif a été conçu par Bruno HANEN étudiant en master "innovation et politique pour une alimentation durable".

Le 22 octobre dernier, au centre culturel, il a fait une restitution de son travail de cinq mois de stage sur la commune durant lesquels il a rencontré des producteurs et commerçants de la commune, travaillé avec le groupe porteur du projet et échangé avec des habitants.

Pour participer ou vous informer sur ce projet de lieu alimentaire partagé, vous pouvez contacter le groupe citoyen à l'adresse mail suivante : projetcitoyensaintmolf@mailo.com



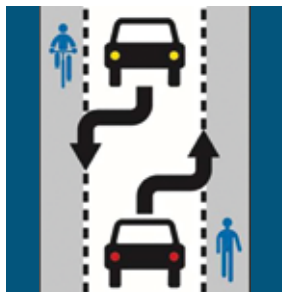
Participation des tout-petits au projet alimentation saine

Lors du forum des associations, un panneau réalisé avec les œuvres d'art des enfants a décoré le stand "réflexion collective autour d'une alimentation saine et locale". En photos, les tout-petits ont montré leur plaisir à arroser et observer l'évolution de leurs plantations (courges spaghetti, butternuts et tomates). Les tomates ont déjà été dégustées ! Ce partenariat a également été l'occasion de se rendre au marché de Saint-Molf pour nommer les différents fruits et légumes et les goûter !



I Sécurité

La municipalité poursuit son effort d'amélioration du réseau routier



En lien avec le département, une chaussée à voie centrale banalisée plus communément appelée "chaussidoux" a vu le jour sur la RD 52 (route de St-Lyphard).

L'aménagement de la traversée des villages de Pennemont, Mohonna, Le Binguet a été réalisé. Six ouvrages de sécurité de type écluses ont été installés. L'objectif est de réduire la vitesse dans cette zone agglomérée. L'ensemble de ces dispositifs visent non seulement à sécuriser les déplacements, mais également à favoriser le partage de la route entre les usagers.



I Social/santé

L'accueil familial thérapeutique adulte recrute dans le 44

Notre service d'accueil familial thérapeutique est à la recherche de familles d'accueil sur tout le département de Loire-Atlantique. Il s'agit d'accueillir à son domicile des adultes atteints d'un handicap psychique stabilisé, ayant besoin d'un cadre familial au quotidien. Les familles sont salariées du CH EPSYLAN, et accompagnées dans la prise en charge de leurs accueillis.

Ces postes sont ouverts à un très large public, sous réserve d'une évaluation du projet d'accueil par l'équipe en charge de l'agrément.

Service d'accueil familial thérapeutique
Forum D'orvault - aft.nantes@ch-epsylan.fr
36, rue Jules Verne - 44700 Orvault

L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTE
RECRUTE DANS LE 44

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL THERAPEUTIQUE
REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

METTRE A DISPOSABLE

- Accueillir et accompagner une personne en situation de handicap psychique stabilisé.
- Contribuer à une approche de soins centrée sur l'usager, médico-sociale, pluriprofessionnelle.
- Participer à des formations professionnelles.

ETHIQUE ET COMPETENCES

- Être à l'écoute, empathique.
- Contribuer à l'épanouissement de la personne.
- Être capable de travailler en équipe.

ACCUEIL D'ADULTES

Le métier de famille d'accueil est très exigeant et demande une grande responsabilité. Nous accueillons des adultes atteints d'un handicap psychique stabilisé.

CONTACTS

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous :

- File Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes (AFTA) Forum D'Orvault - 36, rue Jules Verne - 44700 Orvault
- Apport des compétences : 02 40 40 50 12
- Accueil des familles : 02 40 40 50 17
- aft.nantes@ch-epsylan.fr

Le savoir

Rejoignez la famille d'accueil en formant une équipe avec l'équipe d'EPSYLAN, l'équipe "Office de soins à domicile" (OSAD) et l'équipe "Accueil Familial Thérapeutique" (AFTA).

www.ch-epsylan.fr

EPSYLAN
CHU de Nantes
Département de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)
BP 55 - 44100 Nantes - Tél. 02 40 40 50 12 - <http://www.ch-epsylan.fr>

Ateliers numériques

Si vous souhaitez vous familiariser avec la tablette tactile et apprendre à utiliser internet, l'ASEPT (Association de Santé d'éducation et de Prévention sur les Territoires) des Pays de la Loire propose des ateliers numériques dans le courant du mois de janvier 2022.

Ces ateliers vous permettront de devenir autonome dans vos démarches administratives en ligne.

Dix séances de deux heures vous seront proposées et une participation de 10 € vous sera demandée.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 40 62 50 77.



Sortie au cinéma

Le cinéma de la Turballe mais aussi celui de Guérande proposent des séances de cinéma adaptées pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Contact La Turballe : 02 40 11 79 09

cinema.atlantic.frederique@gmail.com

Contact Guérande : 02 40 00 60 60

cinepresquile@orange.fr

Si vous vous sentez isolé et que vous souhaitez sortir et vous détendre devant un bon film, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 40 62 50 77.

DossierFacile.fr

**UN DOSSIER DE LOCATION LABELLISÉ PAR L'ÉTAT
POUR TROUVER LE LOGEMENT DE SES RÊVES**

CLAIR - COMPLET - COHÉRENT

Un dossier de qualité numérisé

Transmettez aux propriétaires en un clic, un dossier clair, complet et cohérent pour maximiser vos chances.

Votre futur.e propriétaire rassuré.e

Après une batterie de tests par nos opérateurs, votre dossier est labellisé par l'État.

Des informations protégées

Des documents recouverts d'un filigrane pour vous protéger contre la fraude et des informations à supprimer quand vous le souhaitez.

Les missions de DossierFacile :

- protéger les informations et données des usagers ;
- les accompagner et les conseiller dans la création d'un dossier de location numérique labellisé par l'État ;
- permettre à toutes et tous quelle que soit la situation financière ou professionnelle de se démarquer en zones tendues,
- rétablir la confiance dans le processus de location

Plus d'information : www.dossierfacile.fr



Ateliers mémoire PEPS (Programme d'Education Pour la Santé)



Dans le cadre de ses actions de prévention, la MSA Loire-Atlantique – Vendée a mis en place des ateliers PEPS Eurêka sur la commune de Saint-Molf en partenariat avec le CLIC Eclair'Age. Le programme PEPS Eurêka permet de comprendre le fonctionnement du cerveau et de la mémoire et de prendre conscience qu'il existe des facteurs susceptibles d'optimiser l'efficacité de celle-ci, ou au contraire de l'entraver.

À l'aide d'exercices ludiques, PEPS Eurêka permet d'améliorer sa mémoire au quotidien tout en se divertissant. Dix séances de 2h30 sont proposées. Elles ont débuté le 21 septembre 2021 et 9 personnes y sont inscrites.



I Enfance jeunesse

Goûter de fin d'été des enfants, lectures et comptines au jardin

Les familles de la micro-crèche sont venues nombreuses pour fêter le départ à l'école des plus grands. Ce moment a été un partage de lectures et de **comptines signées*** dans le jardin de la crèche. Sylvie, Aurélia, Marion, Céline et Nathalie remercient vivement le dynamisme des parents qui ont volontiers participé à de nombreuses animations tout au long des années d'accueil de leur enfant. L'émotion était au rendez-vous au moment de se dire "au revoir"... et "en route pour de nouvelles aventures !".

Les bébés accueillis depuis septembre sont déjà très sollicités par les "nouveaux grands" qui participent volontiers à leur éveil en leur proposant des jouets, des histoires...

L'accueil en âges mélangés est une vraie source d'attention à l'égard des plus petits.



* Langage des signes

Les parents partagent la vie de la crèche

Les parents sont toujours curieux de voir évoluer leur enfant au milieu des copains de la crèche. L'équipe est toujours demandeuse de partager le quotidien de la crèche avec les parents car c'est à cette occasion que les liens se renforcent, que les

transmissions prennent sens...

Les parents sont conviés à venir partager quelques matinées à la crèche à l'occasion d'un atelier peinture, manipulation, lectures ou d'une sortie à la bibliothèque, au jardin public de la Cure, etc.

Soucieuses de créer du lien entre la crèche et la maison, les professionnelles se sont prêtées au jeu lorsque les familles leur ont demandé des vidéos des comptines signées chantées à la crèche... il a fallu de nombreuses prises !

I Enfance jeunesse

Partenariat avec Mille-feuilles et Petit Lu et la bibliothèque de Saint-Molf

En juin, à l'occasion des rencontres de la petite enfance, ces associations et la micro-crèche ont eu plaisir à organiser les lectures au jardin public de la Cure qui ont rencontré un vif succès. Confiance d'une maman : "Je croyais mon enfant trop jeune pour lui lire des livres et lorsque je l'ai observé dévorer les albums des yeux, j'ai compris qu'il était déjà un bébé-lecteur."

Action professionnelle avec les élèves de terminale Bac Pro SAPAT du lycée Kerguéne

C'est avec plaisir que la micro-crèche, en partenariat avec l'association Mille-feuilles et Petit Lu, renouvelle l'encadrement de trois élèves (Leslie, Clémence et Lylou) de terminale du bac professionnel services aux personnes et au territoire pour une action professionnelle ayant pour objectif de sensibiliser à l'importance de la lecture avec les jeunes

enfants. Ce sera l'occasion pour elles de découvrir des albums jeunesse, se former à la lecture individuelle avec les tout-petits et organiser des temps de lecture avec les familles.



Activité "cirque" en juillet au centre de loisirs

Nadège, l'intervenante cirque de "les Zenvolées", a fait exercer les enfants sur différentes disciplines du cirque (photos des répétitions).



Le mois d'août à la récré multicolore

À la récré multicolore, le mois d'août s'est déroulé sur le thème de la Polynésie. Chaque journée débutait par une danse tahitienne entraînante.

De la préparation culinaire du crumble aux fruits exotiques, en passant par une sortie en goélette à La Turballe, une veillée "Vaïanight" barbecue et chamallow au feu de camp, et finir avec une journée grand jeu "Koh Lanta", tout a été mis en œuvre pour

vivre des vacances aux antipodes.

Une grotte a également été aménagée en lieu d'expression d'art rupestre. Des dessins, des crayons, de la peinture étaient mis à disposition des enfants. Ils pouvaient s'y rendre librement sur des temps informels en respectant des règles élaborées avec les animateurs, dans un cadre d'autonomie. Les vacances terminées, la "grotte" reste encore visible et accessible à la visite quelques jours pour les curieux..."



École publique de la Roche Blanche

Mme GÉRARD, qui assure la direction, est déchargée de classe le mardi. L'école compte 171 élèves pour cette rentrée 2021. M. Frank BLONÇ est nouvellement nommé en remplacement du départ en retraite de Mme Marie-Hélène TREILLARD. La rentrée s'est faite de nouveau avec le port du masque pour les élèves de l'élémentaire. La cour des grands reste séparée en deux pour respecter le protocole sanitaire et limiter les cas contacts. Afin de ne pas pénaliser les enfants qui n'ont pas pu aller à la piscine l'an passé, les CMI ont eu exceptionnellement huit séances de natation, deux fois par semaine du 13 septembre au 8 octobre. Les peintures extérieures en maternelle ont été rénovées : l'école s'est parée de belles couleurs. Les projets musique en maternelle et au cycle 2 sont en attente de validation : les plus jeunes devraient créer un univers sonore pour accompagner un album et pour les plus grands un projet autour de l'architecture et la musique.



Le nouvel instituteur Frank BLONÇ, Christine GERARD, Sonia POIRSON (adjointe aux affaires sociales, à l'enfance-jeunesse).

École privée Saint-François

La cour de l'école Saint-François retrouve des couleurs avec le projet arts visuels (2021)

Lors de l'année scolaire 2020/2021, l'équipe enseignante ainsi que les élèves de la petite section au CM2 avaient à cœur de poursuivre l'embellissement de leur école. Ce projet a pu voir le jour en toute fin d'année, grâce à une étroite collaboration avec une artiste peintre de la région Mme Gwenn JOSSO. Après avoir défini le fil conducteur des réalisations, les enfants ont tout d'abord dessiné leurs idées et Gwenn Josso s'en est inspirée pour les reproduire sur différents matériaux de récupération ainsi que sur les murs de l'école. Les enfants ont ensuite peint tous les dessins et le résultat est époustouflant. Insectes, fleurs, poissons et maisons imaginaires viennent désormais égayer la cour de l'école : de quoi mettre du soleil dans les esprits même les jours de pluie !

Voyage pédagogique en mai 2022

Cela faisait déjà 4 ans que les élèves du CE1 au CM2 partaient en voyage scolaire pour découvrir Paris. Cette année, les deux classes de primaire iront à la découverte des richesses de la Touraine du mercredi 4 mai au vendredi 6 mai, si les conditions sanitaires le permettent. Ce voyage sera l'occasion de découvrir quelques-uns des châteaux de la Loire... En classe, les élèves vont parler de la Renaissance en lecture, en histoire, en arts visuels... Ce voyage s'inscrit dans le thème d'année de l'école "Le temps qui passe".

Équipe enseignante

Quelques petits changements en cette rentrée 2021. Nous accueillons Clara DUBART en tant que suppléante pour remplacer Mme Nolwenn PASQUIER, titulaire de la classe CMI/CM2. Pour la décharge de la direction chaque mardi, c'est Françoise PERRETTE qui remplace Anne GIRAUD qui était sur ce poste depuis trois années. Françoise PERRETTE intervient toujours dans l'école le lundi après-midi sur le poste RA pour apporter de l'aide aux élèves qui ont des difficultés. Le reste de l'équipe ne change pas. "Pour ma part, en tant que chef d'établissement de l'école, ce sera ma 33^e et dernière année au sein de cette petite école mais combien attachante, avant de prendre ma retraite." dit la directrice Mme CAMARA-JUDIC



De gauche à droite, Camille FOUQUET Asem, Rachel HALGAND, Françoise PERRETTE, Françoise CAMARA-JUDIC et Clémence DROGUEUX.

Thème de l'année : "Le temps qui passe"

Nous avons un projet qui nous tient à cœur cette année, nous souhaitons créer un lien intergénérationnel avec les anciens de Saint-Molf et nos élèves. Avec l'intervenante du conservatoire de musique, nous voudrions apprendre un répertoire de chansons et les convier à un petit récital et pourquoi pas un petit goûter pour clore ce temps de rencontre. Nous nous rapprocherons de la mairie pour étudier une organisation afin de rendre ce projet possible.



Lycée professionnel privé Kerguéneq

La formation BAFA à Kerguéneq, un retour gagnant. Après plusieurs années d'absence, le lycée Kerguéneq en partenariat avec l'UFCV a organisé la base du BAFA ouvert aux élèves du lycée ainsi qu'à des stagiaires de l'extérieur. Sept jours de formation ont permis à une trentaine de stagiaires encadrés par trois formateurs de découvrir les fonctions d'animateur grâce à la réalisation de jeux, d'activités manuelles, d'échanges divers... L'organisation de cette formation a pour but de permettre de for-

mer des jeunes selon les besoins du territoire afin qu'ils puissent s'adapter aux offres de travail saisonnier dans la Presqu'île. Une belle opportunité pour les lycéens au sein du lycée Kerguéneq qui propose les formations professionnelles : le BAC pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et le CAP SAPVER (services aux personnes et vente en espace rural). Le partenariat sera renouvelé sur 2021-2022 pour proposer la formation de base et l'approfondissement.

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à...

Tymaël GANACHE LALANDE - 21/04/21
Thyam GANACHE LALANDE - 21/04/21
Arthur SPITTLEHOUSE - 28/04/21
Livio PETRUCCI - 01/05/21
Jade AGENET - 02/05/21
Maël DUBOS - 11/05/21
Auguste LEGAL MICHEL - 18/05/21
Lou CHAMPION - 29/05/21
Soëlia MALENFANT - 21/06/21
Arge COIRIER - 23/06/21
Livio PEDRON - 05/07/21
Alba BOLGIANI - 09/07/21
Malone TONNERRE - 16/07/21
Loreena LEUTELLIER GUÉRIF - 20/08/21
Rachel CONTE - 21/08/21
Marceau PREMEL - 22/08/21

Louis GUÉGAN - 05/09/21
Nathan GAUTREAU - 05/09/21
Alexane GOUGEON - 06/09/21
Nahil CHAUSSÉ - 24/09/21
Thalya LE DOUAIROIN - 28/09/21

Tous nos vœux de bonheur à...

Alice POUPAUD & Julien BRÉHIER - 24/04/2021
Aurélien BACONNAIS & Hugo MORICE - 14/05/2021
Charlène HERVY & Anthony DAVID - 17/07/2021
Béatrice DEFRENE & Hugues DUPONCEHELLE - 17/07/2021
Clara BRÉHAT & Bertrand MATHIEU DE VIENNE - 29/07/2021
Aurore MONTOIR & Jérémie LALANDE - 21/08/2021
Mireille MONJOIN & Patrice ESLAN - 04/09/2021
Adeline RODRIGUEZ & Jérémie MINAUD - 18/09/2021
Isabelle TATTEVIN & Dominique DALINO - 25/09/2021

Infos pratiques



Ils nous ont quittés...

Pauline MITCHELL (épouse GENU) - 30/04/2021
Nadine LE HEUDE (épouse CHENEAU) - 29/04/2021
Michel GILLET - 11/05/2021
Ana PARODI MONTALVO - 30/05/2021
Michel AVANTARIO - 31/05/2021
Gilles DRAUSIN - 17/06/2021
Dominique CIZEAU - 02/07/2021
Marie-Thérèse DAVENE (épouse ANDRÉ) - 20/07/2021

Services municipaux

- Mairie • 1, rue des épis • 02 40 62 50 77 • Fax 02 40 62 50 53
accueil@saintmolf.fr • www.mairie-saint-molf.fr
lundi et vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
(16 h lors des vacances scolaires)
mardi et mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h
jeudi 9 h - 12 h -
samedi 10 h - 12 h (uniquement état civil et formalités administratives)
- Agence postale en mairie • 02 40 62 51 28
du lundi au vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h,
samedi : 10 h - 12 h • levée du courrier : 14 h 45 du lundi
au vendredi et 12 h le samedi
- Police municipale pluricommunale • 02 40 01 78 54
- Restaurant scolaire : salle de la Roche Blanche
rue de la Roche Blanche • 02 40 62 54 10
enfance@saintmolf.fr
- La Récré Multicolore (Service Enfance Jeunesse)
rue de la Roche Blanche • 02 40 62 58 43
enfance@saintmolf.fr ou jeunesse@saintmolf.fr
accueil administratif du lundi au vendredi : 9 h - 18 h
- La Salorge des Doudous (micro-crèche)
02 40 01 58 39 • creche@saintmolf.fr
- RAM Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal du
Pays blanc • 06 72 09 69 48 • ramdupaysblanc@laturballe.fr
- Bibliothèque pour Tous • 06 81 40 17 73 • 6, rue de la Duchesse
Anne • Mercredi, samedi et dimanche : 10 h 30 - 12 h 30

Autres services publics

- Site officiel de l'administration française : service-public.fr
- Office de Tourisme intercommunal La Baule-Presqu'île
de Guérande • 02 40 62 58 99 • 8, place de la Victoire
44500 La Baule • www.labale-guerande.com
- Transports collectifs Aléop Pays de la Loire
09 69 39 40 44 • www.aleop.paysdelaloire.fr
- Refuge pour animaux • 02 40 53 08 21
Kerdino 44350 Guérande
- Gendarmerie • 02 40 24 90 42 ou 17
2, rue Roger Camaret 44350 Guérande
- Pôle emploi • 3949 (candidats) et 3995 (employeurs)
3 bis, rue des Noëles 44500 La Baule
- Mission locale • 02 40 42 96 76
2, rue Louis Léon 44350 Guérande

Établissements scolaires

- École publique de la Roche Blanche • 02 40 62 59 69
ce.04400865b@ac-nantes.fr
- École privée Saint-François • 02 40 62 58 95
ecole.st-francois651@orange.fr
- Lycée Professionnel Privé Kerguéneq • 02 40 24 91 55
www.kergueneq.net

Santé/Social

- Maison médicale • 26, rue de la Duchesse Anne
- Médecins • 02 40 62 52 52
- Dentistes • 02 40 62 55 04
- Infirmières/infirmiers • 02 40 62 58 06
- Orthophoniste • 02 51 10 28 99
- Psychologue • 07 66 27 85 06
- Médecins de garde : 116 117 (appel gratuit)
- Pharmacie des Salants • 02 40 62 51 00
31, rue de la Duchesse Anne
- Pharmacie de garde • 32 37 (appel payant)
- CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence de Soins)
appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS !
Avenue Pierre de la Bouéxière à Guérande
- Centre anti poison • 02 41 48 21 21
- Kinésithérapeute • 02 44 07 74 01
22, rue de la Duchesse Anne
- Ostéopathe • 02 40 60 26 38 ou 06 11 66 37 33
11, place de l'Abbé Biré
- Psychologue • 02 40 70 30 36 ou 06 22 94 11 54 • Pend'hué
- Centre médico-social (assistants sociaux et PMI -
consultation des nourrissons) :
Espace départemental des solidarités • 02 40 24 92 35
20, faubourg Saint-Michel 44350 Guérande
- CLIC éclairage (personnes âgées) • 26 bis, faubourg Saint-
Michel • 44350 Guérande • 02 40 62 64 64 • Fermé
au public le mardi après-midi • www.clicclairage.com
- Repas à domicile Prest Alliance • 02 40 00 14 15
- Cabinet vétérinaire de l'Océan
25, rue de l'Océan - Saint-Molf • 02 51 76 92 84

Culte

- Paroisse Sainte-Anne du Pays Blanc (Presbytère)
21, rue du Maréchal Leclerc 44420 La Turballe
02 40 23 30 32 • www.paroissedupaysblanc.fr

Nouveaux professionnels à Saint-Molf et commerçants du marché



Tenez-vous informés !
abonnez-vous à l'infolettre sur
le site internet :
mairie-saint-molf.fr

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE

Abonnez-vous à notre infolettre

N° pour toute urgence : 112 (pour les personnes sourdes et
malentendantes ou quand l'alerte exige la discrétion orale : SMS
au 114 ou application smartphone « Urgence 114 »)
SAMU/CAPS : 15 - Sapeurs-pompiers : 18
Police secours : 17 ou 02 40 24 90 42
Police pluricommunale : 02 40 01 78 54
Pharmacie de garde : 37 27 (appel payant)
Médecins de garde : 116 117 - Samu social : 115

Victimes ou témoins :

- enfants en danger (violences physiques et/ou psychologiques) : 119
- écoute et soutien aux familles d'enfants disparus : 116 000
- Coupeure ou dommage ligne téléphonique**
➤ France Télécom - Orange : 39 00
• signalement en ligne sur dommages-reseaux.orange.fr
- application pour smartphone « Orange dommages réseaux »
- Coupeure ou dommage ligne électrique**
➤ Enedis : 09 726 750 44 - Application « Enedis à mes côtés »

RÉSERVEZ LA DATE !

Marché de Noël > 27 et 28 novembre

Échange citoyen > 10 décembre

Vœux à la population > 7 janvier

Repas des aînés > 9 janvier

**VOUS VOUS INTÉRESSEZ
À L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE ?
NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX À L'ÉCHANGE CITOYEN**

**Rendez-vous vendredi 10 décembre
18 h au centre culturel Roby Wolff**



Démarches en ligne : un accompagnement
numérique à la sous-préfecture de Saint-Nazaire.
Sans accès internet ou peu à l'aise avec les
procédures dématérialisées, vous pouvez être
accompagnés dans vos démarches. Une jeune
volontaire en service civique reçoit les usagers à
la sous-préfecture de Saint-Nazaire, du lundi au
vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 15 h 30.
Rendez-vous obligatoire :
• sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr
• 02 40 00 72 60

France Services : un lieu unique pour toutes vos démarches administratives

France Services est un guichet unique, qui donne
accès, dans un seul et même lieu, aux principaux
organismes de services publics (ministère de
l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances
publiques, Pôle emploi, assurance retraite, assurance
maladie, CAF, MSA et la Poste). Les agents France
Services vous accompagnent dans l'utilisation
d'outils informatiques et dans vos démarches
numériques du quotidien (création d'une adresse
e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations,
création de vos identifiants pour accéder au service
public en ligne...)
**Votre espace France Services le plus proche >
Saint-Lyphard.**



Nos partenaires

N°siret
3
8
2
3
8
4
3
0
0
0
2
0

Jean-Louis BERTHE

PEINTURE
DÉCORATION - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - REVÊTEMENTS
Sols et murs

1, Théléac - 44350 SAINT MOLF
@ j-l.berthe@orange.fr ☎ 02 40 62 52 65

**AVICULTEUR
ÉLEVEUR DE VOLAILLES**

EARL LE CORMIER
Tél. : 06 89 15 72 53

SAINT-MOLF

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FR-BIO-01
Agriculture d'Occident

Le Jardin de Virginie
Virginie Vieval
Artisan Fleuriste

02 51 16 91 52
3 rue de la Duchesse Anne
44 350 Saint-Molf

FRILAP f Instagram

les p'tits ciseaux
coiffeur visagiste

Coloration végétale bio "couleur Gata"
Balayage à l'argile bio
☎ 02.51.16.03.91
3 rue du mès 44350 Saint Molf

Instagram lesptitsciseaux_stmolf Facebook Les p'tits ciseaux

Entreprise de maçonnerie
Michel Berthe

Artisan
NEUF et RÉNOVATION

9 rue du Calvaire
ASSÉRAC
02 40 01 70 13
06 49 08 88 95

20 Théléac
SAINT-MOLF
02 40 62 56 16
06 49 08 88 95

TOUS LES DIMANCHES SUR LE MARCHÉ DE SAINT-MOLF

cuisine de saison
faite maison

Plats cuisinés et acras
Recettes régionales du monde entier
Produits locaux, AOC, AOP,
Label rouge fermier...

06 52 40 34 49

mail : presquilegourmande@gmail.com
site : www.presquilegourmande.com
Facebook : @lapresquilegourmande

**PRESQU'ÎLE
GOURMANDE**

MAGRÉ THIERRY
MENUISERIE CHARPENTE ARTISANALE

Ouvertures - Fermetures
BOIS - ALU - PVC
Ossatures Bois
Cloisons sèches
Terrasses bois

Tél. 02 40 22 09 77
06 77 82 40 52
44350 SAINT-MOLF
magre.thierry@wanadoo.fr

RGE éco artisan

Ets COUPRIE Vincent
BOIS - ALU - PVC - MIXTE

Fenêtres • Volets • Stores
Portes • Portails
Vitrages • Motorisations
Portes de garage • Parquets
Électricité • Plomberie

Pose exceptionnelle
et exclusive*

3 route du Réveri - 44350 SAINT-MOLF
Tél. 02 40 24 15 84 - Port. 06 71 01 61 83 - Fax 02 40 11 13 60
www.couprivievincent.com - vincentcouperie@orange.fr
* Dépose systématique des vieux bâtis sans dégat et sans plus value